

**Présents :**

M. Alquier, Vice-Président  
K. Abderemane, J.-C. Billaut, E. Bricout, A. Chami, V. Cotro, C. Dreveau, E. Fouquereau,  
M.-L. Gely, C. Georgelin, E. Huguet, U. Krampfl, I. Laffez, F. Lecaille, C. Lecouvey,  
S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, S. Osu, G. Semedo, A. Thalineau, I. Virlogeux-Payant,  
P. Vourc'h, M. Zapata

**Invités :** I. Guillouet

**Excusés :**

G. Bodi, P. Boissé, M. Braibant, S. Chevalier, A. Chuard, X. Corby, F. Delaleu, N. Dubouloz,  
G. Glevarec, M. Guérin, M. Latroche, E. Moyse, V. Pennequin, M. Porcheron, L. Seabra,  
P. Simonetti, C. Staub,

---

Daniel Alquier ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Constitution d'une commission d'examen des demandes de délégation CNRS – pour avis
2. Examen des demandes de subvention pour les colloques 2020 – annexe 1 – pour avis

## **1. Constitution d'une commission d'examen des demandes de délégation CNRS – pour avis**

Le Conseil Académique (CAC) restreint du 3 décembre prochain devra émettre un avis sur les demandes de délégation auprès du CNRS. Afin de préparer le travail du CAC, une commission ad-hoc composée de membres de la commission recherche se réunira le 26 novembre 2019 à 14h.

Tous les enseignants-chercheurs sont concernés par ce dispositif, qu'ils soient dans une UMR CNRS ou pas. L'obligation réside dans le fait que la délégation doit être réalisée au sein d'une unité sous tutelle CNRS. Ces délégations ont un effet positif sur l'unité de recherche et des incidences sur les heures d'enseignement ; un arbitrage devra donc être opéré. Toutefois, c'est le CNRS qui décide des attributions. L'établissement transmet les dossiers au CNRS avec un système de notes qui traduit ses priorités. Il est rappelé que

l'établissement transmet un avis, mais que la décision d'attribution des délégations est prise au final par le CNRS, qui peut choisir de suivre ou non l'avis transmis.

Les membres ci-après se sont portés volontaires pour constituer la commission ad-hoc : Marie-Laure Gely, Isabelle Laffez, Fabien Lecaille, Cédric Lecouvey, Virginie Maillard, Sylvester Osu, Gervasio Semedo et Alain Thalineau. (Cette liste complète a été partiellement établie pendant la réunion de la CR, et partiellement après la réunion.)

➡ Après ces échanges, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition

## 2. Examen des demandes de subvention pour les colloques 2020 – annexe 1 -pour avis

L'enveloppe allouée à cet appel à projets et financée sur le budget 2020 s'élève à 40 000 €. Il s'agit d'une action forte financée sur le budget de la commission recherche, qui a été augmentée (de 30 k€ à 40 k€) afin de compenser le désengagement sur cette action du conseil départemental.

D'autres possibilités de financement de colloques existent par le biais du Conseil Régional qui donne 12 500 € en moyenne par an. Depuis 2016, Tours Métropole Val de Loire, qui s'est engagée auprès de l'université en se dotant de la compétence enseignement supérieur et recherche, finance également des colloques (à hauteur 12 500 € par an en moyenne). Ces sources de financement devraient être reconduites en 2020. Il est rappelé que les collectivités locales refusent de recevoir directement des demandes par les unités. Elles requièrent un filtre et un portage par l'établissement. Les collectivités locales souhaitent également que les enveloppes qu'elles allouent soient significatives (éviter les actions de saupoudrage).

Cette année, 32 projets ont été remontés par les unités pour être labélisés et/ou obtenir une subvention. En cas de propositions multiples, les unités ont dû prioriser leurs demandes. On observe une stabilisation des sollicitations par rapport à l'année dernière. Un rapporteur a été désigné pour chaque dossier et chaque rapporteur a en moyenne 3 à 6 dossiers à étudier.

Les demandes de subvention par les unités s'élèvent à 46 400 € auprès de la commission recherche et à 55 600 € auprès des collectivités locales pour une enveloppe globale maximale à répartir autour de 65 000 €.

Avant d'écouter les rapporteurs, les critères qui doivent guider la sélection des projets sont rappelés:

- Organisation d'un colloque à Tours sauf exception
- Intérêt scientifique
- Envergure nationale et internationale de la manifestation
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche de l'université
- Publication des actes
- Clarté et réalisme du budget

Après écoute des rapporteurs et échanges, tous les colloques proposés sont labélisés. Une proposition de répartition de l'enveloppe allouée sur le budget de la commission

recherche est soumise au vote pour un montant de 34 000 €. Une proposition est également faite pour les demandes à remonter auprès des collectivités locales à hauteur de 25 500 € (12 500 € au conseil régional, et 13 000 € auprès de la Métropole). Deux demandes à part seront également portées auprès de la Région et de la Métropole pour un total de 10 000€ environ. Elles concernent deux évènements exceptionnels.

👉 La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance à 15h30.